

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LUNDI 30 OCTOBRE 2017 A 19H00**

**SELON CONVOCATION DU 23.10.2017**

L'an deux mil dix -sept et le **Lundi 30 Octobre à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de **Monsieur BROGI Fabrice, Maire.**

**Présents :** Mme Bovi – Fabbri – Tamani – Havette – Amalou

MM. Brogi – Richardson – Chechetto – Zampetti – Bochicchio – Comandini – Catani – Facci – Bouaffad-

**Absents excusés :** Mmes Ducat, Foléa, Lutique, Spada et Robuchon

**Absents :** Mme mattina, M Verlet, M Gregori

**Secrétaire :** M Milano a été désigné comme secrétaire de séance

**00 APPROBATION COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte-rendu.

**DECISIONS PRISES SELON DELEGATIONS**

**Urbanisme :** le droit de préemption n'a pas été exercé pour les ventes suivantes :

- **Dossier 17B0032** – 1 habitation + 1 terrain appartenant à Monsieur MARX et Madame ROUSSEAU sis 10 Rue Alphonse Daudet cadastrés section AE sous les n°100 d'une superficie de 477m<sup>2</sup> au prix de 150 000€.
- **Dossier 17B0033** – 1 jardin appartenant à Monsieur MATHIEU et Madame CLAUSSE sis « Devant Wroël cadastrés section AE sous les n°432 d'une superficie de 989m<sup>2</sup> au prix de 3 000€.
- **Dossier 17B0034** – 1 habitation + 1 terrain appartenant à BATIGERE sis 6 Rue Montaigne cadastrés section AE sous les n°235 d'une superficie de 581m<sup>2</sup> au prix de 75 000€.
- **Dossier 17B0035** – 1 habitation + 1 terrain appartenant à l'EURL Y2 sis 3 Rue Octave Corzani cadastrés section AL sous les n°27 d'une superficie de 499m<sup>2</sup> au prix de 115 000€.

**Marché public**

- **Décision 024-2017** portant attribution des travaux d'abaissées de trottoirs et de réfection d'enrobés à l'école RR à l'entreprise EUROVIA dont le siège est à BRIEY (54 750) pour un montant de 12 257.98€ HT soit 14 709.58€ TTC
- **Décision 027-2017** portant conclusion avec la société DALKIA située 4 avenue Sébastopol à Metz d'un avenant n°1 ayant pour objet la suppression du site 7 « résidence RPA Monmousseau » dans le marché de base à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

**Administration générale**

- **Décision 022-2017** portant conclusion avec Madame Ghislaine ASSIRELLI d'un contrat de location pour l'habitation communale sise Parc Léonov au prix de 400€/mois, pour une durée de 1 an à compter du 01 octobre 2017, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de 1 an.
- **Décision 023-2017** portant conclusion avec Madame Ghislaine ASSIRELLI d'un contrat de location pour un garage sise Parc Léonov au prix de 35.13€/mois, pour une durée de 6 an à compter du 01 octobre 2017, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes identiques.

- **Décision 025-2017** portant signature d'une convention de mise à disposition d'un bureau dans les locaux de la mairie au profit du Conseil Départemental dans le cadre de la mise en place d'un point d'accueil et de la tenue de permanence sociale. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit et la convention correspondante prend effet au 21 septembre 2017 pour une durée de 1 an, avec reconduction tacite jusqu'au 20 septembre 2020.
- **Décision 026-2017** portant signature avec le SDIS de Meurthe et Moselle d'une convention d'autorisation et d'usage du site de l'ancien LEP Fulgence Bienvenue à Auboué à des fins de formation et d'entraînements des sapeurs-pompiers. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit et la convention correspondante prend effet au 25 septembre 2017 pour une durée de 1 an, avec reconduction tacite jusqu'au 24 septembre 2020.
- **Décision 028-2017** portant conclusion avec les Francas de Meurthe et Moselle d'un bail commercial concernant 2 salles situées dans l'immeuble sis 20 rue du colonel Fabien à Auboué, pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017, moyennant un loyer annuel de 4 332€.

### **01 : TRAVAUX DE VOIRIE RUE CAMILLE CAVALIER : CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT.**

Depuis plusieurs années, la commune demandait au Département une intervention permettant de reprendre la voirie de la rue Camille Cavalier, fortement dégradée suite aux travaux de déplacement de conduites d'eau et d'assainissement réalisés à l'époque par les syndicats Orne aval et du Soiron. Courant septembre 2017, le Conseil Départemental a informé la mairie qu'un accord avait enfin été trouvé avec ces deux syndicats pour que chacun participe, pour ce qui le concerne, à la reprise de la voirie et que les travaux de réfection de cette voie de circulation allaient être entrepris courant novembre 2018. Compte tenu des vitesses de circulation excessives constamment constatées sur cette voie de circulation, la commune a souhaité profiter de ce chantier pour réaliser des travaux de mise en place de 3 plateaux surélevés ainsi que de reprise partielle de trottoirs. Dans ce cadre et afin de permettre au Département d'assurer la maîtrise d'ouvrage complète de ces travaux, le conseil municipal unanime, autorise le Maire ou son représentant à signer avec le Département une convention de financement qui détaille la somme qui à terme, restera à la charge de la commune soit 66 076.87€ HT.

### **02 : TRAVAUX DE VOIRIE RUE CAMILLE CAVALIER : DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention départementale, au titre du produit des amendes de police, pour l'ensemble des travaux relevant de la compétence de la commune : plateaux surélevés, trottoirs et bordures. Le montant estimatif des travaux est fixé à 60 029.44€ HT et une subvention correspondant à 40 % du montant HT des travaux est sollicitée, soit 24 012€.

### **03 CCOLC : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS**

Le conseil municipal, à l'unanimité adopte le projet de statut de la Communauté de Communes Orne lorraine Confluence tels qu'ils lui sont présentés.

### **04 : CCOLC : RAPPORT D'ACTIVITE 2016.**

Suite à la fusion des trois intercommunalités Communauté de Communes des Pays de Briey, Communauté de Communes du Jarnisy et Communauté de Communes du Pays de l'Orne, le rapport 2016 prend une forme particulière. En effet il dresse un bilan synthétique de l'action des trois communautés de

communes au cours de l'année 2016. Ce document constitue ainsi le dernier document officiel où sera évoquée chaque intercommunalité avant la fusion.

Trois parties distinctes compose le rapport d'activités, une par intercommunalité, avec un sommaire identique. Ainsi y est reprise l'activité de la Communauté de Communes du Pays de Briey (CCPB), celle de la Communauté de Communes du Jarnisy (CCJ) et celle de la Communauté de Communes du Pays de l'Orne (CCPO), compétence par compétence.

Ce rapport permet également d'évaluer les moyens humains et financiers mobilisés afin de conduire le développement de l'intercommunalité sur chacun des territoires. Le conseil municipal prend acte des rapports susvisés.

#### **05 ECOLE PRIMAIRE ROMAIN ROLLAND : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.**

L'école primaire Romain Rolland a formulé une demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 500€ dans le cadre du financement d'un projet artistique. Les enfants prépareront de la terre papier (mélange de papier cellulose et de porcelaine) et fabriqueront un four papier dans lequel seront cuites des figurines qui seront ensuite disposées dans la BCD à l'intérieur de la Rotonde.

Le conseil municipal, unanime, répond favorablement à cette demande en précisant toutefois que la subvention communale sera versée si et seulement si la participation de 1 380€ sollicitée auprès de la DRAC est également accordée.

#### **06 : BUDGET 2017 : DECISION MODIFICATIVE N°3**

Afin de permettre l'acquisition de tables pour l'école Henri Wallon, le conseil municipal, à l'unanimité accepte de virer la somme de 900€ de l'article 6067« Fournitures scolaires » sur l'article 2184 « mobilier ».

#### **07 : VENTE BATIMENT 1 PLACE DU GENERAL LECLERC A LA CCPBJO.**

Comme déjà évoqué et acté dans le cadre de la préparation du budget 2017, la CCPBJO, qui deviendra CCOLC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, a souhaité se porter acquéreur de l'aile du bâtiment de l'ex collège qu'elle loue actuellement à la commune. Conformément à l'évaluation faite par les domaines, un prix de 409 000€ a été proposé à la CCPBJO qui a accepté d'acquérir ce bâtiment à ce prix par délibération du 26 septembre 2017.

Le conseil municipal, unanime, valide le prix de cession à hauteur de 409 000€ net vendeur et autorise le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de cette vente (signature de l'acte....).

Il est précisé que la vente interviendra sur 2 exercices une moitié devant être versée en 2017, l'autre en 2018.

La séance est levée à 20h00.

AUBOUE, le 30 Octobre 2017  
Le Maire  
Fabrice BROGI

**OBJET DE LA DELIBERATION N° 2017-056 :**

**TRAVAUX SUR D41. CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT. AUTORISATION DE SIGNATURE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Département de Meurthe et Moselle va entreprendre courant novembre 2017 des travaux de réfection de la voirie de la rue Camille Cavalier à Auboué,

Considérant que dans ce cadre, la commune, au titre des travaux préparatoires relevant de sa compétence, souhaite réaliser un certain nombre de réparations en marge de la voie de circulation (dépose et pose de bordures de trottoirs, reconstruction de trottoirs, purges et renforcement de zones aménagées sur l'emprise départementale hors voie de circulation automobile),

Considérant que l'ensemble des travaux seront exécutés sous la responsabilité du Département qui avancera les dépenses relevant de la compétence communale par l'intermédiaire de son marché de travaux de chaussée et que la commune remboursera au Département les montants liés à ces travaux, estimés à 55 064.06 € HT,

Considérant dès lors qu'il y a lieu de convenir d'une convention avec le Département afin de définir les conditions techniques et financières relatives à la réalisation et au paiement de ces travaux,

Considérant la convention de financement de travaux annexes au renouvellement de la couche de roulement de la D41 rue Camille Cavalier qui lui est présenté

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**Approuve** le programme de travaux qui lui est présenté,

**Autorise** le maire à signer avec le Département la convention de financement de travaux annexes au renouvellement de la couche de roulement de la D41 rue Camille Cavalier à Auboué.

Décisions prises à l'unanimité.

-----

**OBJET DE LA DELIBERATION N° 2017-057 :**

**MISE EN PLACE DE PLATEAUX SURELEVÉS SUR LA D41 RUE CAMILLE CAVALIER A AUBOUE. DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL 54. PRODUIT DES AMENDES DE POLICE.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement départemental relatif aux Fonds de Répartition du Produits des Amendes de Police,

Considérant les nombreux secteurs de la commune pour lesquels il a été constaté un défaut de signalisation pouvant potentiellement être à l'origine de problèmes de sécurité,

Considérant notamment les problèmes de circulation excessive quotidiennement constatés sur la Départementale 41 (Rue Camille Cavalier), axe structurant en ligne droite reliant les communes d'Auboué et d'Homécourt,

Considérant le diagnostic réalisé en partenariat avec les représentants du service des routes départementales concernant les solutions à apporter à ce problème,

Considérant que la mise en place de 3 plateaux surélevés dans différents secteurs stratégiques de cette longue voie de circulation a été préconisée, ainsi que l'aménagement des trottoirs au droit de ces plateaux,

Considérant le coût total estimé de ces travaux d'implantation de 3 plateaux surélevés et d'aménagement de trottoirs, qui s'élève à 60 029.44€ HT soit 72 035.33€ TTC,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**Approuve** le programme de travaux d'implantation de 3 plateaux surélevés et d'aménagement de trottoirs, qui s'élève à 60 029.44€ HT soit 72 035.33€ TTC,

**Décide** de leur réalisation,

**Confirme** que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution

**Sollicite** l'aide du Département au titre du Fonds de répartition du produit des amendes de police au taux et montants les plus élevés et sur la totalité de la dépense estimative présentée,

**S'engage** à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention du Département et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,

-----

**OBJET DE LA DELIBERATION N° 2017-058 :**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES ORNE LORRAINE CONFLUENCE : MODIFICATIONS STATUTAIRES.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 complété par celui du 12 décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes des Pays de Briey, du Jarnisy et de l'Orne (CCPBJO),

Vu les statuts initiaux arrêtés par le Préfet de Meurthe et Moselle,

Vu les obligations légales relatives aux compétences obligatoires et optionnelles,

Vu la délibération de la CCPBJO du 26 septembre validant les nouveaux statuts de la CCPBJO,

Vu les projets de nouveaux statuts qui lui sont présentés,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**Approuve** les nouveaux statuts de la CCPBJO, devenue CCOLC,

Décision prise à l'unanimité.

-----

**OBJET DE LA DELIBERATION N° 2017-059 :**

**CCPBJO : RAPPORT D'ACTIVITES C.C.P.O. EXERCICE 2016**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5211-39

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 complété par celui du 12 décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes des Pays de Briey, du Jarnisy et de l'Orne (CCPBJO),

Considérant que suite à la fusion de la CCPO, de la CCPB et de la CCJ, il revient à l'EPCI issu de la fusion de produire un rapport d'activités pour chaque ancienne communauté de commune,

Considérant que conformément à l'article L5211-39 du CGCT la CCPBJO nous a adressé, avant le 30 septembre, les rapports retraçant l'activité des trois intercommunalités précitées,

Considérant que ces rapports doivent faire l'objet d'une communication au conseil municipal en séance publique,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**Approuve** les rapports d'activités de la CCPO, de la CCPB et de la CCJ pour l'année 2016 tels qu'ils lui sont présentés,

Décision prise à l'unanimité.

**OBJET DE LA DELIBERATION N° 2017-060 :**

**ECOLE PRIMAIRE ROMAIN ROLLAND. PROJET ARTISITIQUE 2017/2018. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5211-39

Vu le courrier de l'équipe éducative de l'école primaire Romain Rolland sollicitant l'attribution d'une subvention communale exceptionnelle de 500€ dans le cadre d'un projet artisitique mis en œuvre par les élèves durant l'année scolaire 2017-2018,

Considérant la pertinence de ce projet visant à aménager la BCD à l'intérieur de la rotonde,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint aux affaires scolaires et après en avoir délibéré,

**Décide** d'accorder à la coopérative scolaire de l'école Romain Rolland d'Auboué une subvention exceptionnelle de 500€ dans le cadre d'un projet artisitique mis en œuvre par les élèves durant l'année scolaire 2017-2018 (aménagement de la BCD à l'intérieur de la rotonde),

**Dit** que cette subvention sera versée sur présentation du justificatif de versement de la subvention DRAC également sollicitée pour ce projet.

Décisions prises à l'unanimité.

-----  
**OBJET DE LA DELIBERATION N° 2017-061 :**

**BUDGET 2017 : DECISION MODIFICATIVE N°3**

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal du 05 avril 2017 adoptant le budget de l'exercice 2017 ;

Considérant la nécessité de compléter les crédits de dépenses votés au budget 2017, s'agissant notamment de l'acquisition de mobilier scolaire pour l'école maternelle Henri Wallon,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint aux affaires scolaires et après en avoir délibéré,

**Décide** de modifier le budget ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement dépenses

Article 6067 : - 900€

Section de fonctionnement dépenses

Chapitre 023 : +900€

Section d'investissement recettes

Chapitre 021 : +900€

Section d'investissement dépenses

Article 2184 : +900€

Décisions prises à l'unanimité

-----

**OBJET DE LA DELIBERATION N° 2017-062 :**

**VENTE BATIMENT 1 PLACE DU GENERAL LECLERC A LA CCPBJO.**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal à la rubrique questions diverses la question de la vente du bâtiment communal sis 1 place Leclerc à la CCPBJO.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération de la CCPBJO du 26 septembre 2017,

Vu l'avis des domaines du 23 décembre 2016,

Considérant que le siège de la CCPBJO est actuellement localisé 1 Place Leclerc dans une des ailes de l'ex collègue Salvador Allende, loué par la commune à la CCPBJO,

Considérant la volonté de la CCPBJO de se porter acquéreur de ces locaux à usage de bureaux,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**Valide** la cession, au profit de la CCPBJO, du bâtiment communal à usage de bureaux situé 1 place Leclerc, actuel siège de l'intercommunalité, et sis sur la parcelle cadastrée section AB N°518 d'une superficie de 3a13ca au prix de 409 000 net vendeur,

**Précise** que le prix de cession sera ventilé comme suit : 204 500 en 2017 et 204 500€ en 2018,

**Donne** pouvoir au Maire, ou à défaut son 1<sup>er</sup> adjoint, afin d'entreprendre toutes démarches et de signer tous documents permettant la réalisation de cette vente.

Décisions prises à l'unanimité

Ordre du jour

*Décisions selon délégations*

- 1) *Travaux de voirie Rue Camille Cavalier : convention avec le Département.*
- 2) *Travaux de voirie rue Camille Cavalier : Demande de subvention départementale.*
- 3) *CCOLC : approbation des nouveaux statuts*
- 4) *CCOLC : rapport d'activité 2016.*
- 5) *Ecole primaire Romain Rolland : demande de subvention exceptionnelle.*
- 6) *Budget 2017 : décision modificative n°2*
- 7) *Divers*

BOVI	FABBRI
TAMANI	HAVETTE
AMALOU	BROGI
RICHARDSON	CHECHETTO
ZAMPETTI	BOCHICCHIO
COMANDINI	CATANI
FACCI	BOUAFFAD